

ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC PECOURT Arrêté de Police FER N°08/2019 du 31 janvier 2019

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité du public suite à un plan d'alerte Départemental météorologique vigilance neige-verglas du jeudi 31 janvier 2019 au vendredi 01 février 2019.

ARRETE

ARTICLE 1 Un avis météorologique vigilance neige-verglas est en cours pour

le Département des Hauts de France.

ARTICLE 2 Pendant toute la durée de la vigilance, le Parc Pierre Pécourt sera

fermé au public.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Responsable des services techniques

Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police

de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de

l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, 31 janvier 2019

Pour le Maire empêché, L'Adjoint Délégué, Monsieur Lahsen Ben Brahim Mohamed

